

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

EUROPE RENDEMENT SEMESTRIEL AVRIL 2021 (B)

equitim

➡**TITRES DE CRÉANCE de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**[1]**.**

➡**PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : du 24 mars 2021 au 15 avril 2021 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 avril 2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➡**DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).**

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

➡**PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.**

➡**CADRE D'INVESTISSEMENT :** comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation[2].

➡**ISIN :** FR0014001V12

➡**PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA,** véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis[3] de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du titre de créance. L'investisseur supporte par conséquent les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), et de Natixis[3] (le « Garant »).

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

[2] L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

[3] Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Ils sont calculés pour un investissement entre le 15/04/2021 et la date d'échéance[1] ou la date de remboursement anticipé automatique effective[1] selon les cas. En cas d'achat après le 15/04/2021 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance[1] ou la date de remboursement anticipé automatique effective[1] (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans le titre de créance « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 10 ans à la performance du marché actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de celle de l'indice **Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis** ; Ticker Bloomberg : SX5E index ; code ISIN : EU0009658145)...

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,15% par semestre (soit 4,30% par année) depuis le 15 avril 2021 si, à une date de constatation semestrielle[1], l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du semestre 2 et jusqu'à la fin du semestre 19 si, à une date de constatation semestrielle[1], l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial.

... avec un risque de perte en capital à l'échéance[1] à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX 50® si, celui-ci clôture, à la date de constatation finale[1], à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro STOXX 50® a une valeur nulle à la date de constatation finale[1].

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance[1] si l'indice Euro STOXX 50® ne clôture pas en dessous de 60% de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,59%[2]).

Les titres de créance « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. ***Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

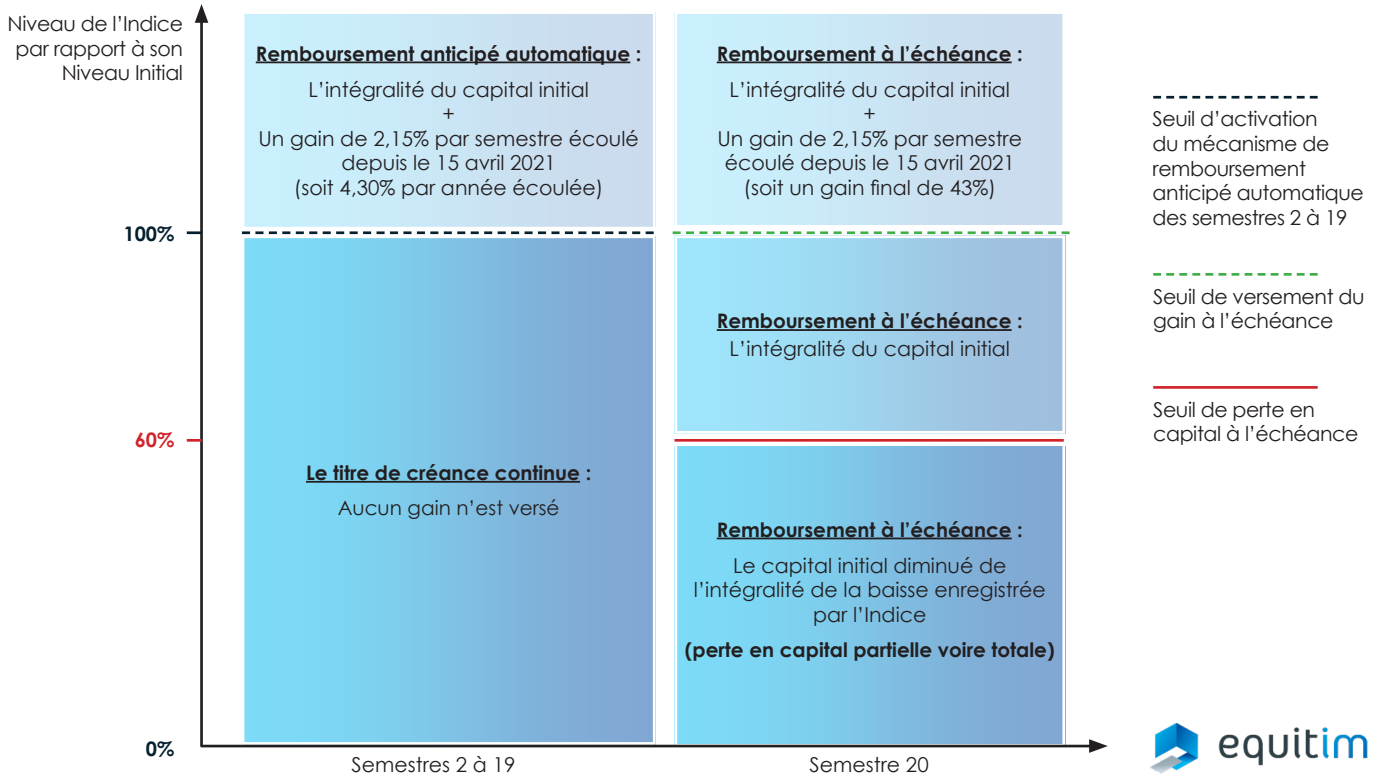

equitim

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 15/04/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel ou d'échéance selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- De la fin du semestre 2 et jusqu'à la fin du semestre 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle correspondante[1], l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 2,15% par semestre écoulé depuis le 15 avril 2021 (soit 4,30% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,09%[2]).
- À la date de constatation finale[1], si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 2,15% par semestre écoulé depuis le 15 avril 2021 (soit un gain final de 43% et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,59%[2]).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale[1], l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi. Le capital est donc exposé à un risque de perte à l'échéance[1] seulement si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial à la date de constatation finale[1].

INCONVÉNIENTS :

- Le titre de créance « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance[1]** (si, à la date de constatation finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[1], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final[1].
- Le rendement de « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 100% de son Niveau Initial aux dates de constatation semestrielle et des seuils de 60% et de 100% de son Niveau Initial à la date de constatation finale[1].
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite** du Garant et du paiement des sommes dues au titre du titre de créance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **2 à 20 semestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro STOXX 50®, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,15% par semestre depuis le 15 avril 2021** (soit 4,30% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,09%[2]).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. **Ces risques sont notamment :**

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent :** STOXX Limited, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 15/04/2021) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® le 15 avril 2021

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation semestrielle[1] (des semestres 2 à 19), on compare le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® à son Niveau Initial :

Si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, le titre de créance est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante[1] :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 2,15% par semestre écoulé depuis le 15 avril 2021

(soit 4,30% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net compris entre 2,62%[2] et 3,09%[2])

Sinon, si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le titre de créance continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 15 avril 2031, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® à son Niveau Initial :

<u>Cas favorable</u> : Si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 29 avril 2031 :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 2,15% par semestre écoulé depuis le 15 avril 2021

(soit un gain final de 43% et un Taux de Rendement Annuel net de 2,59%[2])

<u>Cas médian</u> : Si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 29 avril 2031 :

L'intégralité du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1%[2])

<u>Cas défavorable</u> : Si l'indice Euro STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 29 avril 2031 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX 50®

(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à -5,91%[2])

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

equitim

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

[2] TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux). Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 15/04/2021) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial

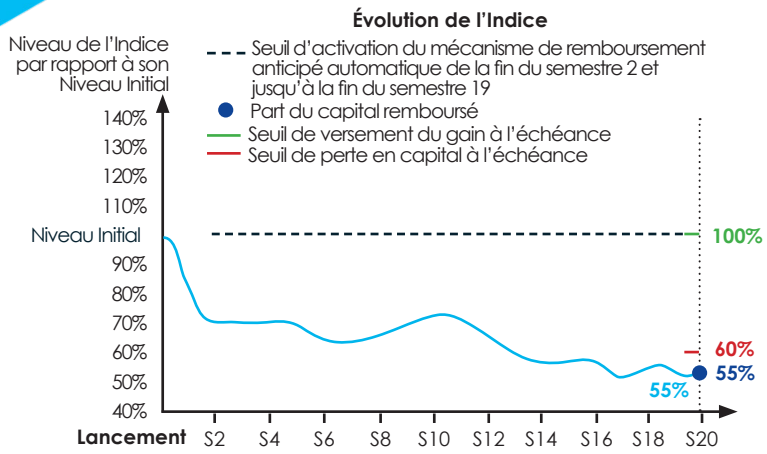

À l'issue des semestres 2 à 19, à chaque date de constatation semestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial (55% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -6,72%[2], identique au Taux de Rendement Annuel net pour un investissement direct dans l'Indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial

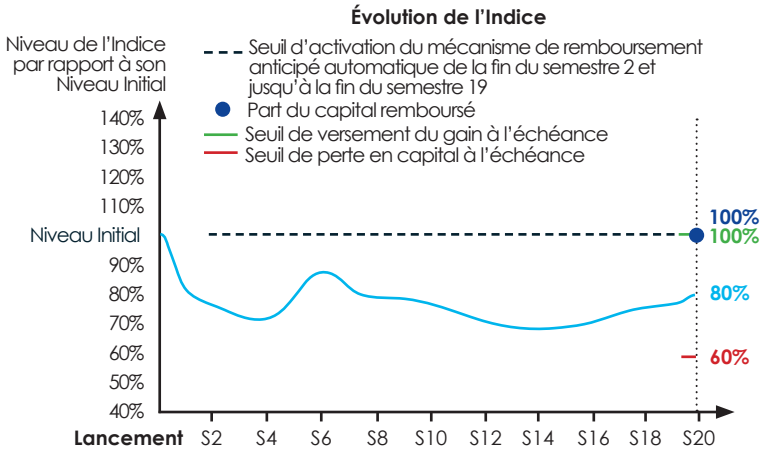

À l'issue des semestres 2 à 19, à chaque date de constatation semestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial (80% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1%[2], contre un Taux de Rendement Annuel net de -3,18%[2], pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance de « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) ».**

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la 1ère date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial

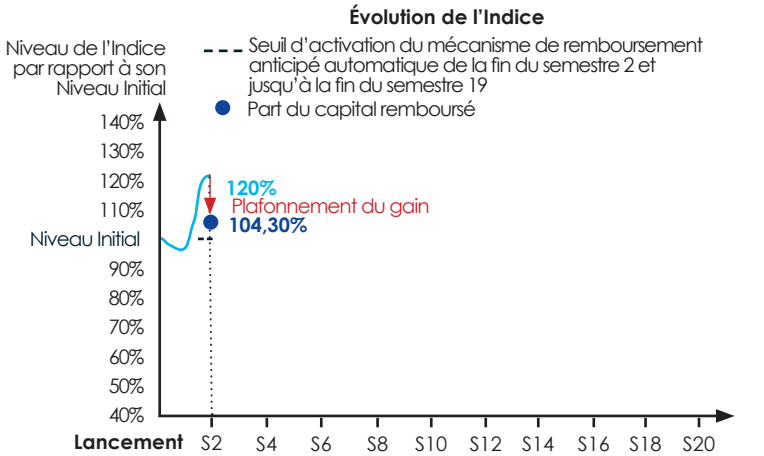

Dès la première date de constatation semestrielle[1], à l'issue du semestre 2, l'Indice clôture à un niveau supérieur à son Niveau Initial (120% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 2,15% au titre de chaque semestre écoulé depuis le 15 avril 2021, soit 4,30% dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 3,05%[2], contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,79%[2] pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,15% par semestre écoulé depuis le 15 avril 2021.**

LE RENDEMENT DU TITRE DE CRÉANCE « EUROPE RENDEMENT SEMESTRIEL AVRIL 2021 (B) » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE CLÔTURE DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 60% ET 100% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1].

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

[2] TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 15/04/2021) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

ZOOM SUR L'INDICE **EURO STOXX 50®**

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.STOXX.com. L'Indice est accessible entre autres sur le site https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Source : www.STOXX.com au 1er février 2021

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE L'INDICE **EURO STOXX 50®** ENTRE LE 29/01/2011 ET LE 29/01/2021 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

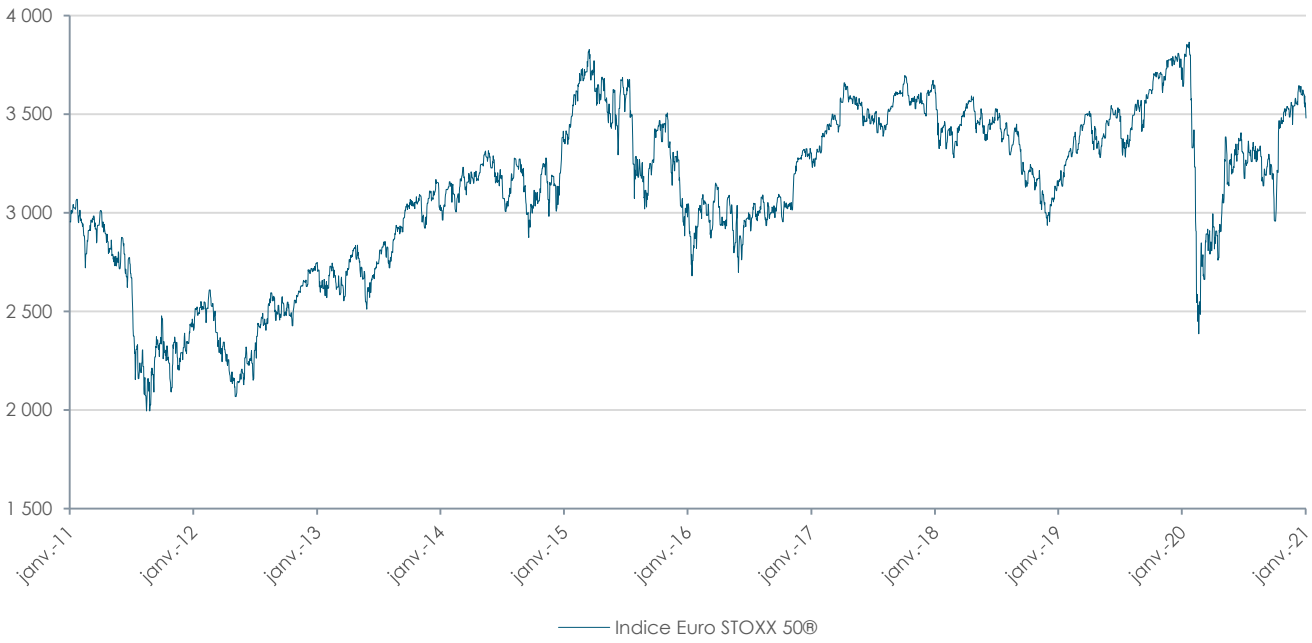

Source : Bloomberg au 1er février 2021

Performances cumulées au 29/01/2021	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	-6,82%	14,33%	17,85%

Source : Bloomberg au 1er février 2021

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis dans le cadre du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Bien que la formule de remboursement du titre de créance soit garantie par Natixis[1], le titre de créance présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le sous-jacent.**
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis[1], les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
GARANT	Natixis[1]
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
OFFRE AU PUBLIC	Oui, en France exclusivement.
SOUS-JACENT	L'indice **Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis** ; Ticker Bloomberg : SX5E index ; code ISIN : EU0009658145)
DEVISE	Euro (EUR - €)
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
DATE D'ÉMISSION	10/02/2021
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	**Du 24/03/2021 au 15/04/2021 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/04/2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.**
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15/04/2021
DATE DE CONSTATATION FINALE	15/04/2031
DATE D'ÉCHÉANCE	29/04/2031 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	Le 15e jour de chaque semestre à partir du 19 avril 2022 (inclus) jusqu'au 15 octobre 2030 (inclus) ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré. Un jour ouvré est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	Le 10e jour ouvré suivant la date de constatation semestrielle hormis la date de constatation finale. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
SEUIL DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	100% du Niveau Initial de l'Indice
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau Initial de l'Indice
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/ RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres.
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Une commission de distribution ponctuelle sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par une diminution du prix de souscription ou par un règlement au moment de l'émission (ou de la fin de période de commercialisation, le cas échéant). De plus, une commission récurrente sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant nominal des Titres de créance détenues.
COTATION	Une demande d'admission des Titres de créance aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sera effectuée par l'Emetteur (ou pour son compte) à compter du 24 Mars 2021.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis[1] pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
AGENT DE CALCUL	Natixis[1], ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt[2].
CODE ISIN	FR0014001V12

[1] Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Emetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

[2] Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENTS

Le présent document est à caractère promotionnel.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Equitim qui commercialise le titre de créance.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis («offshore transaction», tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Europe Rendement Semestriel Avril 2021 (B) » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e, 5e supplément), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 22 mars 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0014001V12) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.